

PROJET DE LOI SUR LE PATRIMOINE CULTUREL

Le patrimoine immatériel appauvri, selon des chercheurs

Paul Journet

La Presse

Québec — Le gouvernement se désolé de ce que le Parti québécois bloque son projet de loi 82 sur le patrimoine culturel. Mais plusieurs chercheurs s'en réjouissent, car ce projet de loi utiliserait une définition appauvrie du patrimoine immatériel et favoriserait grandement les intérêts particuliers d'un groupe, le Conseil québécois pour le patrimoine vivant (CQPV).

Le projet de loi 82 doit remplacer la Loi sur les biens culturels. On y ajoute notamment la notion de patrimoine immatériel — par exemple, les chants de gorge inuits. En 2003, une convention pour sauvegarder le patrimoine immatériel a été adoptée à l'UNESCO. Plus de 130 pays l'ont signée. Ce n'est pas le cas du Canada. Le Québec y souscrivait toutefois. Il l'avait reprise dans un Livre vert, dévoilé en 2008. «Mais elle n'apparaît plus dans le projet de loi 82», déplore Bernard Genest, responsable du patrimoine immatériel jusqu'en 2006 au ministère de la Culture.

Le projet de loi ne contient pas les notions d'espace culturel et d'outil, qui figurent dans la définition de l'UNESCO, mais ajoute le concept de tradition.

«L'UNESCO l'a pourtant abandonné, car cela fige le patrimoine dans le passé», affirme Christina



Les chants de gorge inuit sont un bon exemple de patrimoine immatériel.

Cameron, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti et ancienne chef de la délégation du Canada à l'UNESCO. Yves Bergeron, codirecteur de la Chaire du Canada en patrimoine ethnologique de l'UQAM, et Daniel Arsenaux, chercheur fondateur du nouvel Institut du patrimoine, aussi de l'UQAM, croient la même

chose.

Pourquoi la ministre de la Culture, Christine St-Pierre, a-t-elle choisi cette définition? «C'est à cause des pressions du Conseil québécois pour le patrimoine vivant, j'en suis à peu près certain», dit M. Genest, qui a travaillé 34 ans au ministère de la Culture.

«C'est un secret de Polichinelle qu'il s'agit du projet de loi du CQPV», renchérit Jean Simard, président de la Société québécoise d'ethnologie et ancien professeur à l'Université Laval.

Les deux notent que le projet de loi favorise «curieusement» cet organisme. Le CQPV a pour mandat la sauvegarde, la promotion et la transmission du patrimoine vivant. Il fédère quelque 50 groupes qui se consacrent surtout au conte, à la musique et à la danse traditionnelle. Il s'agit plus de praticiens que de théoriciens.

«Le projet de loi réduit la protection du patrimoine, mais favorise les activités du CQPV», estime M. Genest.

«Un modèle», soutient la ministre

La ministre St-Pierre répond que son projet de loi est appuyé par Cécile Duvelle, chef de la section du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. «Au colloque, Mme Duvelle a dit que notre définition était complète et plus claire que celle de l'UNESCO. Elle nous a félicités d'avoir évité le piège de confondre le patrimoine immatériel avec les espaces et les objets qui y sont associés. Elle a même affirmé en conférence que notre projet de loi était en droite ligne avec l'esprit et la lettre de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et

qu'il constituait même un modèle de son application!»

Mme St-Pierre assure que son projet de loi découle de consultations avec les groupes et spécialistes concernés. Elle dit avoir l'appui, notamment, de l'Association québécoise pour le patrimoine industriel, de l'Association des archivistes, de la Société des musées québécois et de la CQPV.

Le directeur général du CQPV, Antoine Gauthier, qui a déjà travaillé pour la Chaire UNESCO en patrimoine culturel de l'Université Laval, accuse pour sa part les chercheurs de vouloir protéger leurs subventions. Il assure qu'il n'a pas de relation privilégiée avec le ministère de la Culture. Il répond aussi aux arguments qu'ont formulés les chercheurs dans une lettre ouverte, le printemps dernier. «Enlever les notions d'objet ou d'espace culturel n'a pas de véritable incidence concrète. S'ils sont nécessaires à la pratique, alors protéger cette pratique est suffisant.»

Yves-François Blanchet, porte-parole du Parti québécois en matière de culture, répond que toutes ses interventions portaient «sur le fond».

«Nous saluons l'ajout de la notion de patrimoine immatériel. Ce qu'on déplore, c'est que la ministre a retenu une définition désuète qui va à l'encontre du consensus scientifique.»

L'ÉVÉNEMENT

PRIX EMPLOYÉ
DU JAMAIS VU CHEZ NISSAN
PROLONGÉ À LA DEMANDE GÉNÉRALE

JUSQU'À

8000\$*
DE RABAIS
SUR NOS MODÈLES LES PLUS EN DEMANDE

DÉCOUVRIR un nouveau sens



SENTRA 2.0 2011

PRIX À L'ACHAT

16 880\$*

RABAIS EMPLOYÉ

-3 337\$

VOTRE PRIX EMPLOYÉ

13 543\$*

Certains bonus offerts aux employés sont exclus.

*Transport et préparation inclus



Sentra 2.0 SL illustrée

CONSUMMATION/100 KM¹
EN VILLE 8,5 L SUR ROUTE 6,5 L

- Moteur à DACT de 2,0 l et 140 ch
- 6 coussins gonflables de série
- Sonorisation avec radio AM/FM, lecteur de CD et prise d'entrée audio auxiliaire

VERSA à hayon 1.8 S 2011

PRIX À L'ACHAT

15 960\$*

RABAIS EMPLOYÉ

-3 217\$

VOTRE PRIX EMPLOYÉ

12 743\$*

Certains bonus offerts aux employés sont exclus.



Versa à hayon 1.8 SL illustrée

CONSUMMATION/100 KM¹
EN VILLE 7,9 L SUR ROUTE 6,3 L

- Moteur à DACT de 1,8 l et 122 ch
- Espace arrière pour les jambes le plus généreux de sa catégorie²
- 6 coussins gonflables de série

*Transport et préparation inclus

Chez nous

en **MAURICIE** c'est **NISSAN**Énergie Nissan **SHAWINIGAN**

8800, boul. des Hêtre • 819 539-6433

TROIS-RIVIÈRES Nissan

4101, boul. Gene H. Kruger • 819 379-2611

INNOVER POUR TOUS, C'EST LE GROS BON SENS

nissanenmauricie.com



OUVERT JUSQU'À 21 H LES SOIRS DE SEMAINE SAUF VENDREDI 17 H.

2634893